N° 2012 - 13/12/2012 - 8

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 13 décembre 2012

POINT V.1 :
PRES Bourgogne Franche-Comté : relations avec les partenaires de l'Université Fédérale : délibérations sur les services partagés

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1er février 2011

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 25 pour (unanimité) : l'intégration directe, dans le service statutaire des enseignants-chercheurs et des enseignants, des heures assurées à l'université de Franche-Comté.

Dijon, le 17 décembre 2012

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Extrait transmis à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 18 décembre 2012

Extrait publié au registre des délibérations le : 18 décembre 2012